

41^e Assemblée générale

Procès-verbal de la séance du jeudi 25 avril 2024

Lieu	Maison du Sel, Martigny-Bourg
Heure	19h30
Présents	M. Christophe Lugon-Moulin, président M. Ludovic Schober, caissier M. Jacques Pillet, secrétaire Mme Carine Antonio M. Jérémie May M. Arnaud Meilland Mme Geneviève Nanchen Mme Christine Payot M. Leandro Tristao Saudan
Excusé	M. Gaëtan Cassina, président d'honneur

Mot de bienvenue du Président

Le président salue l'assemblée et relève la présence de 33 personnes plus le comité ; 17 personnes se sont excusées, dont Mesdames Sandra Moulin-Michellod et Sylvie Lüginbuhl, Conseillères communales à Martigny.

Notre association compte 219 membres actifs cotisants (-16 vs avril 2023). En 2023, nous avons enregistré :

- 2 nouvelles adhésions
- 2 décès
- 4 démissions
- 12 radiations pour non-paiement des 3 dernières cotisations – nos statuts le prévoient après 2 années consécutives de retard)

L'assemblée est informée que deux membres du comité ne vont pas se représenter lors sa prochaine réélection. Il s'agit de Carine Antonio (9 années) et de Christophe Lugon-Moulin (12 ans dont 6 à la présidence).

Pour les détails, voir le rapport d'activités 2023 présenté par le président et joint en annexe.

1. Procès-verbal de la 40^e assemblée générale du 11 mai 2023.

Trois copies conformes du procès-verbal de la dernière assemblée générale (40^e AG – Je 11 mai 2023) sont à disposition. Une version informatique est également consultable sur le site internet de l'association. Personne n'en demande la lecture et ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Rapport annuel du président pour les activités 2023

Le président commente le rapport d'activités du comité pour l'année 2023 dont le texte intégral est annexé au présent PV.

A l'issue de cette présentation, le président passe la parole à l'assemblée. Aucune remarque ou question n'est formulée.

Applaudissements chaleureux de l'assemblée présente.

3. Rapport du caissier et des vérificateurs des comptes

La situation financière des comptes d'exploitation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 est faite par notre trésorier, Ludovic Schober, qui en expose succinctement les différents postes.

La comptabilité de l'association est tenue par Sefico, entreprise fiduciaire sise à Martigny et les comptes sont vérifiés par MM Bernard Pittet et Jean-Claude Luy.

Capital au 01 janvier 2023 :	CHF 17'339.23
Capital au 31 décembre 2023 :	CHF 21'192.38
Résultat de l'exercice :	<u>Bénéfice de CHF 3'353.15</u>

Principaux frais :

- L'AG 2022
- La visite de l'avenue de la Gare en septembre 2023
- Frais de recherche de fond pour la plaquette sur le château de la Bâtiaz
- Gestion du site internet
- Frais de port, de bureau et de gestion du CCP

Principaux produits :

- Cotisations annuelles
- Dons
- Vente de bulletins

Aucune publication n'a vu le jour en 2023.

Les vérificateurs :

MM. Jean-Claude Luy et Bernard Pittet signent les comptes en date du 25 avril 2024. Bernard Pittet, donne lecture de leur rapport, salue la qualité de la tenue des comptes et demande aux membres présents de les approuver. L'assemblée valide par ses applaudissements les comptes 2023 et en donne décharge avec remerciements au comité.

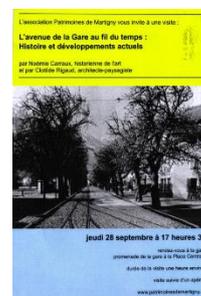
Bernard Pittet confirme sa volonté de démissionner de sa fonction de vérificateur des comptes. Le Président prend acte de celle-ci et le remercie chaleureusement pour ses années de fonction.

4. Rapports des différents responsables de commissions

Présentation par les responsables de commission des activités de chacune en 2023.

COMEDI : édilité – Geneviève Nanchen et Ludovic Schober

- La principale activité fut la visite de l'Avenue de la Gare avec Mmes C. Rigaux et N. Carraux.
- Le président relève que la mise en œuvre par la commune de Martigny des obligations légales cantonales et fédérales, comme la révision des RCCZ et l'établissement d'un inventaire du patrimoine bâti (classement des bâtiments selon leur degré de protection) allège, voire supprime le travail effectué auparavant par la COMEDI

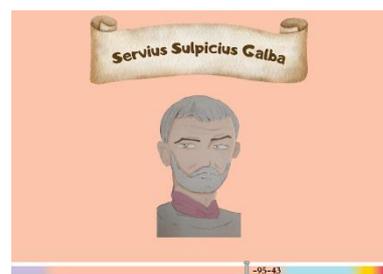


COMCOM : communication – Carine Antonio et Jérémy May

- Perfectionnement de la plateforme d'accès sur le site internet
- Actualités mises régulièrement en ligne
- Réseaux sociaux
 - META (FB) 500 abonnés
 - Instagram 200 abonnés

COMKIDS : enfant – Leandro Tristao Saudan et Jérémy May

- Création d'un contenu annexe au programme scolaire d'histoire pour une approche pédagogique et historique de cette période en Valais.
- Continuité d'un projet initié en 2022 qui consiste à présenter un personnage réel ayant vécu dans la romaine Octodure.
- Soutien enthousiaste des écoles de Martigny et de son directeur, Patrice Moret
- Sera introduit à la rentrée automnale 2024 pour tous les enfants de 6H (Antiquité)
- Un projet pour les niveaux de 5H et 7H est également à l'étude afin d'illustrer localement ces autres périodes abordées par le cours d'histoire.
- Conservation des codes couleurs et chronologiques utilisés dans le manuel scolaire officiel d'histoire afin de faciliter l'élève à se situer par rapport à ses propres cours.
- Buts :
 - Susciter l'intérêt de l'élève par une frange de l'histoire qui s'est réellement passée dans notre cité.
 - Lui permettre de voir et de visiter les sites archéologiques qui sont les sources de cette description.
 - Impression d'un feuillet qui reprend toutes les informations relatives aux personnages et situations décrites. Il sera remis aux écoliers concernés dès la rentrée 2024.



COMAD : administration – Jacques Pillet et Ludovic Schober

- aucune activité particulière à relever

COMHIS : Histoire – Christine Payot et Arnaud Meillard

- Réponses à diverses questions tels que développées dans le rapport du Président.

6. Divers

Sont évoqués :

- M. Léonard Pierre Closuit revient sur la future destruction de la Villa Calpini, déjà abordée lors de la dernière AG 2022. Il y apporte un éclairage familial qui explique pourquoi il s'avère si attaché à cette bâtisse et recherche désespérément des solutions afin de la conserver.
- Le président reprend l'argumentaire présenté lors de l'AG 22. Il ajoute qu'il n'y a aucune preuve que cette maison fût l'œuvre de F.-Casimir Besson, qu'elle n'est pas classée patrimoniale et qu'une procédure légale a abouti autorisant sa démolition (TC). Le développement urbanistique de Martigny, initialement situé sur la Rue Marc-Morand s'est déplacé sur l'avenue de la Gare. Cet axe « La Bâtiaz – la Ville », initialement riche

en hôtels et grandes bâtisses est devenue peu à peu « morte », sans commerces ni activités.

- Jean-Pierre Morand demande quel est le rayon d'activité de notre association et quelle est notre marge de manœuvre, concernant, par ex., les vitraux de l'église de Ravoire, dont les plans sont dus à F.-C. Besson et les vitraux de Paul Monnier ont été financés par son grand-père.
- Le Président explique que Ravoire se trouve sur la commune de Martigny-Combe et sort du rayon d'action de notre association. Il rappelle que de toute manière, Patrimoines de Martigny n'a qu'un avis consultatif. Cela dit, Martigny-Combe est une commune qui s'investit dans la protection du patrimoine bâti et fait partie des bons élèves.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h15.

Carine Antonio introduit le conférencier du jour,

l'historien Antoine Conforti dont le propos sur
« MARTIGNY ET LES MORAND, TRAJECTOIRE D'UN ESSOR FAMILIAL »

a séduit une assemblée totalement captive et enrichie de près de 25 nouveaux venus pour l'occasion.

A partir de 21 h 15, la soirée se poursuit autour d'un verre de l'amitié.

Martigny, le 25 avril 2024

Pour le comité :

Jacques Pillet
Secrétaire

Christophe Lugon-Moulin
Président

Liste des annexes :

1. Rapport d'activités du président
2. Rapport 2022 des réviseurs des comptes